

Osez la formation continue

GUIDE DU CANDIDAT

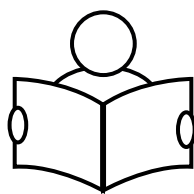
en Formation Professionnelle Continue

CONTACTS
UTILES

CHOIX DE LA
FORMATION

MODALITÉS
D'ACCÈS

INSERTION
PROFESSIONNELLE



SUIVEZ LE GUIDE

VALIDATION
DES ACQUIS

DROITS
ET
OBLIGATIONS

INSCRIPTION

FINANCEMENT



ÉDITO

POUR LE GUIDE DU CANDIDAT

EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



Chaque année, ce sont près de 13 000 stagiaires de la formation continue qui s'inscrivent à l'Université de Lorraine. C'est dire à quel point cette mission de formation continue nous tient à cœur. Il nous paraît, en effet, primordial de permettre à chacun et chacune, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi, de se former tout au long de sa vie, et ainsi, d'acquérir de nouvelles compétences.

La formation continue se développe également en réponse aux besoins exprimés par les entreprises. Ainsi, tous les diplômes de l'Université de Lorraine (DUT, licences, licences professionnelles, masters et diplômes d'ingénieur...) sont accessibles en formation continue. Celle-ci propose également un grand nombre de formations courtes qualifiantes en adéquation avec les besoins des entreprises et couvrant tous les grands domaines professionnels : environnement, chimie, matériaux, santé, management, droit... (cf. formations.univ-lorraine.fr).

Signe de la qualité de nos formations : l'Université de Lorraine est référencée, pour l'ensemble de son offre de formation continue, auprès des financeurs de la formation professionnelle (OPCA, Fongecif, Pôle Emploi...).

Aussi, n'hésitez plus à vous lancer dans l'aventure !

Sabine Chaupain-Guillot

Vice-Présidente Formation et Insertion Professionnelle
Vice-Présidente du Conseil de la Formation

PRÉAMBULE



LA FORMATION CONTINUE À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

La formation professionnelle continue est destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Elle concerne le plus souvent des salariés, des demandeurs d'emplois, des professions libérales, ainsi que des personnes en reprise d'études.

Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle. Elle constitue un élément déterminant de sécurisation des parcours professionnels.

Chaque année, l'Université de Lorraine accueille environ 60 000 étudiants dont 13 000 en formation continue. Les adultes peuvent intégrer un diplôme, une formation qualifiante courte ou longue, en présentiel ou à distance, en alternance ou bien encore s'engager dans un parcours de validation des acquis.



ANTICIPER L'ENTRÉE EN FORMATION : UNE NÉCESSITÉ

Si vous souhaitez intégrer une formation, quel que soit votre statut, il est nécessaire de préparer cette démarche.

En effet, des procédures administratives, financières et pédagogiques existent et requièrent le respect de délais. Ces délais sont liés au processus universitaire lui-même mais également au statut de la personne qui souhaite s'investir dans une démarche de formation : accord de l'entreprise pour un salarié ou du Pôle Emploi pour un demandeur d'emploi par exemple.

Au-delà de ces démarches techniques, reprendre une formation longue ou s'engager dans une validation des acquis de l'expérience nécessite une réflexion personnelle sur sa motivation, son implication et son projet à court ou moyen terme.

Dans chaque composante de l'Université de Lorraine, des interlocuteurs, référents formation continue, sont à votre écoute pour vous aider dans toutes vos démarches et tout au long de votre parcours (*voir fiche contacts et liens utiles p. 22*).

SOMMAIRE

CHAPITRE I – AVANT LA FORMATION

FICHE I-1 – Vous souhaitez entrer en formation : où vous renseigner ?.....	p : 08
FICHE I-2 – Les différentes formations accessibles.....	p : 09
FICHE I-3 – Les différentes voies d'accès aux diplômes.....	p : 10
FICHE I-4 – S'engager dans un processus de Validation des Acquis de l'Expérience.....	p : 11
FICHE I-5 – Les modalités de recrutement.....	p : 12
FICHE I-6 – Le financement de votre formation.....	p : 13
FICHE I-7 – Votre inscription.....	p : 14

CHAPITRE II – PENDANT LA FORMATION

FICHE II-1 – Le déroulement de la formation.....	p : 16
FICHE II-2 – Le stage ou période en entreprise.....	p : 17
FICHE II-3 – Vos droits et obligations pendant la formation.....	p : 18

CHAPITRE III – APRÈS LA FORMATION

FICHE III-1 – L'insertion professionnelle.....	p : 20
--	--------

CHAPITRE IV – INFORMATIONS UTILES

FICHE IV-1 – Contacts et liens utiles.....	p : 22
--	--------

CHAPITRE I



AVANT LA FORMATION

→ VOUS ÊTES DANS LE FLOU OU SOUHAITEZ CONSOLIDER VOS OBJECTIFS :



Les conseillers du Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) :

- Aident à la réflexion et à la construction de votre projet professionnel en fonction de vos aspirations, attentes, compétences, contraintes, besoins, ...
- Conseillent sur les formations, les parcours et les dispositifs d'accès à ces formations (exemple VAPP = Validation des Acquis Professionnels et Personnels) en fonction de votre situation personnelle et professionnelle.
- Renseignent sur les financements possibles en fonction de votre statut.
- Conseillent sur le choix de diplômes en VAE.
- Assurent le lien avec les référents formation continue dans les composantes ou avec les enseignants en fonction de vos besoins.

→ SI VOTRE PROJET EST CLAIR ET LA FORMATION EST CIBLÉE :

Contactez directement la composante / lieu de formation et plus particulièrement le référent formation continue dont vous trouverez les coordonnées sur la fiche IV-I (contacts et liens utiles). Il vous renseignera sur la formation, son coût, les modalités de financement et de sélection, sa prise en charge financière en fonction de votre situation.

Ces contacts étant répertoriés par composante, n'hésitez pas à joindre le SOIP* qui fera le lien entre la formation ciblée et la composante référente en cas de doute.

*CONTACTS

Jocelyne RUSINOWITCH / Stella GOUYER - formationcontinue-contact@univ-lorraine.fr

Tél. : 03 72 74 03 68 ou 69

LES DIFFÉRENTES FORMATIONS ACCESSIBLES

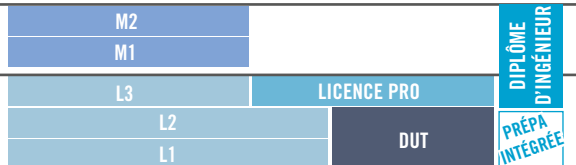
formations.univ-lorraine.fr

DIPLÔMES NATIONAUX

BAC+8 : DOCTORAT

BAC+5 : MASTER

BAC+3 : LICENCE



BAC
DAEU
CAPACITÉ EN DROIT

DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT(S) UNIVERSITAIRE(S)

Le **DU (Diplôme d'Université)** est un diplôme d'établissement. Il est délivré au nom de l'Université et non au nom de l'État. Il apporte un niveau de compétences et il peut être un diplôme national, ou construit spécifiquement à la demande du monde socio-professionnel.

Le **DIU (Diplôme Inter-Universitaire)** est un diplôme réalisé conjointement entre plusieurs établissements.

Le **DUAP (Diplôme d'Université d'Approfondissement Professionnel)** est délivré au nom d'un établissement, c'est une formation à distance par capitalisation* de modules. Le **DUO (Diplôme d'Université Ouverte)** se compose de 2 DUAP.

Le **Mastère Spécialisé (MS)** est une formation d'un an labellisée par la Conférence des Grandes Écoles. Il est destiné aux étudiants souhaitant acquérir une expertise de haut niveau et titulaires d'un diplôme de niveau BAC+5 ou à partir de BAC+4 avec 3 ans d'expérience professionnelle. Ce n'est pas un diplôme d'État. On le retrouve dans les écoles d'ingénieurs de l'Université de Lorraine.

Le **Master of Sciences (MSc)** est une formation internationale de niveau BAC+5 délivrée à l'Université de Lorraine par l'école des mines de Nancy (école d'ingénieurs). L'enseignement est dispensé très majoritairement en anglais.

FORMATIONS NON DIPLÔMANTES

formations.univ-lorraine.fr/53-formations-qualifiantes

- **Courtes** (de quelques jours à quelques semaines) ou **longues** (de quelques semaines à quelques mois).
- Dans nos locaux ou en entreprise.
- Sur catalogue ou créées "sur-mesure".

Selon les formations visées, une attestation de formation ou un certificat professionnel est délivré.

***Capitalisation** : la capitalisation indique qu'un enseignement validé est définitivement acquis, et, éventuellement transférable dans un autre parcours.

LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS AUX DIPLÔMES (DAEU – CAPACITÉ EN DROIT – VAPP)

L'accès à l'université est possible avec le baccalauréat. À défaut, d'autres solutions s'offrent à vous pour étudier à l'université sans le baccalauréat :

- Le DAEU (Diplôme d'accès aux Études Universitaires).
- La CAPA (Capacité en Droit).
- La VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels).

--→ DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires)

Préparé en 1 an par compensation* ou par capitalisation* sur 2, 3 ou 4 ans maximum, le DAEU est l'équivalent du baccalauréat : il confère un niveau IV et donne ainsi les mêmes droits (entrer en première année de formation universitaire, passer un concours de la fonction publique pour lequel le baccalauréat est exigé).

Il existe deux filières : littéraire (DAEU A) et scientifique ou technologique (DAEU B). Il peut se préparer en présentiel et/ou à distance à Metz ou à Nancy.

--→ CAPA (Capacité en Droit)

Préparé en 2 ans, le certificat de capacité en droit vous permet ensuite :

- De vous inscrire en L1 droit (voire directement en L2 si vous avez obtenu une moyenne de 15/20 sur les 2 années).
- De vous inscrire dans le DU de criminologie.

La capacité vous permet également de vous inscrire dans d'autres filières, à dominante juridique, notamment le DUT Carrières Juridiques ou le DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, le BTS Notariat.

--→ L'ACCÈS À LA FORMATION PAR LA VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS (VAPP)

VAPP : Ce dispositif permet de postuler directement à une formation sans avoir le titre requis. À cette fin, les études, les expériences professionnelles et les acquis personnels peuvent être valorisés. Il s'agit d'une procédure gratuite qui ne requiert pas de dossier spécifique : la demande de VAPP se fait au moment de l'inscription (voir fiche I-7).

Deux conditions réglementaires requises : avoir au moins 20 ans / avoir interrompu ses études initiales depuis au moins 2 ans.

Attention :

- La VAPP autorise à postuler à la formation mais ne dispense pas de la sélection si celle-ci est prévue dans les modalités de recrutement.
- La VAPP reconnaît un niveau de prérequis mais ne délivre pas le diplôme pour lequel la dispense a été accordée.

Contactez le référent formation continue ou le service de scolarité du diplôme ciblé pour plus d'informations.

*Capitalisation : voir fiche précédente

*Le DAEU par compensation : ce terme indique qu'une moyenne générale aux épreuves supérieure à 10/20 permet de valider l'ensemble du DAEU

S'ENGAGER DANS UN PROCESSUS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La VAE permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme grâce à l'expérience professionnelle, syndicale et/ou bénévole.

Conditions requises : vous devez justifier d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou avoir exercé des responsabilités syndicales, ou occupé une fonction de conseiller municipal, de conseiller général ou de conseiller régional d'une durée d'un an minimum, en continu ou non, et en rapport direct avec le diplôme visé.

À l'Université de Lorraine, les formations accessibles à la VAE sont :

- les diplômes nationaux,
- les DU inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) à savoir : le DURF (Responsable de Formation) et le DU DISTECH+ Capacité à la direction du commerce de gros des boissons.

Le Pôle VAE de l'Université de Lorraine coordonne la gestion de la prestation de VAE en étroite collaboration avec les enseignants référents des diplômes.

La procédure est composée de plusieurs étapes :

- Instruction de la candidature
- Avis de recevabilité
- Inscription administrative et élaboration de la convention financière
- Participation à un atelier collectif méthodologique
- Accompagnement individuel à la rédaction du dossier VAE, dans le cadre d'un avis de recevabilité favorable
- Jury VAE

Le tarif d'une procédure de VAE à l'Université de Lorraine est forfaitaire et s'élève à 1400€. En fonction de votre statut, vous aurez différentes possibilités de financement (voir fiche I-6 Financement : les organismes susceptibles de prendre en charge une VAE sont les mêmes que ceux qui financent les formations).

Pour une définition du projet VAE

(analyse de parcours et conseil sur le choix du diplôme ou de la certification)

contactez le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SOIP) via
formationcontinue-contact@univ-lorraine.fr (coordonnées téléphoniques disponibles fiche IV-1)

Pour débiter votre procédure

(information des candidats sur la procédure et dépôt de candidature)

contactez Ophélie SALINA, assistante du Pôle VAE
Tél. : 03 72 74 03 98 ou formationcontinue-vae-contact@univ-lorraine.fr

Remarque :

Il existe également un autre dispositif appelé "Validation des Études Supérieures" (VES). C'est la possibilité d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre, inscrit au RNCP, grâce aux études déjà suivies.

Le candidat doit justifier d'études supérieures sanctionnées par un contrôle des connaissances et validées. Ces études peuvent avoir été suivies dans un établissement ou un organisme de formation public ou privé, en France ou à l'étranger, quelles que soient les modalités et la durée.

Pour en savoir plus : se renseigner auprès du référent formation continue ou du service scolarité du lieu de formation ciblé.

LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT

L'accès à certaines formations (diplômantes ou non) nécessitent des prérequis : un niveau de diplôme, une expérience professionnelle, une attestation de réussite à un test particulier...

Pour connaître les prérequis exigés, reportez-vous à la fiche de présentation de la formation sur le site de l'Université : formations.univ-lorraine.fr

...→ VOUS AVEZ LE NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS :

Vous pouvez candidater directement à la formation souhaitée via la plate-forme de candidature ecandidat.univ-lorraine.fr à partir du mois de mars de l'année d'entrée en formation.

...→ VOUS N'AVEZ PAS LE NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS MAIS VOUS AVEZ DE L'EXPÉRIENCE :

Vous pouvez accéder à la formation via une **Validation des Acquis Professionnels et Personnels** (voir fiche I-3). Ce dispositif vous permet de valoriser votre expérience, vos formations et vos acquis personnels au travers d'un dossier de candidature en ligne ([e-candidat](#)) et/ou d'un dossier complémentaire. Cette procédure ne vous permet pas d'obtenir un diplôme mais d'en être dispensé pour intégrer la formation que vous visez.

La **VAPP** peut également éventuellement permettre d'obtenir des allègements de parcours.

...→ VOUS N'AVEZ NI LE DIPLÔME REQUIS NI EXPÉRIENCE : CONSULTEZ LA FICHE I.3

Cas particuliers et filières sélectives : se rapprocher du référent formation continue ou de la scolarité du lieu de formation visé (voir liste des contacts p.22)

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Le coût des formations dépend notamment du domaine et du niveau du diplôme. C'est pourquoi il est important de contacter au plus tôt le service formation continue du lieu de formation choisi, qui vous aidera à trouver le financement adapté à votre situation.

ATTENTION : les dispositifs de financements présentés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer avec la législation relative à la formation professionnelle (réforme attendue à partir de septembre 2018).

Tout public*

(*)hors travailleurs indépendants
Compte Personnel de Formation (CPF)

Dans le cadre de votre Compte Personnel d'Activité (CPA), ce dispositif permet de financer tout ou partie de votre formation (peu importe votre statut).

Attention, toutes les formations ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Qui contacter : Le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.22)

En savoir plus :
www.moncompteformation.gouv.fr

Reconnu Travailleur handicapé

Que vous soyez demandeur d'emploi ou salarié, l'AGEFIPH peut prendre en charge toute ou partie du coût de votre formation.

Qui contacter :
Pour les salariés : votre conseiller Sameth
Pour les demandeurs d'emploi : votre conseiller cap emploi, pôle emploi ou mission locale

En savoir plus : www.agefiph.fr

Demandeur d'emploi

Aide Individuelle à la Formation (AIF)

Dans certains cas, ce dispositif peut être mobilisé en vue d'une prise en charge totale ou partielle de votre formation.
 Qui contacter : Votre conseiller pôle emploi

Contrat de professionnalisation

Certaines formations peuvent être suivies en alternance et prises en charge par un OPCA.
 Qui contacter : Le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.22)

Prise en charge par la Région

Attention, toutes nos formations ne sont pas éligibles à ces financements et les places sont limitées.
 Qui contacter : Le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.22)

Professionnel non salarié

Fonds d'assurance formation

Selon votre statut, plusieurs fonds sont mobilisables.

En savoir plus :
Professions libérales
www.fifpl.fr
Chefs d'entreprises
www.communication-agefice.fr
Professions médicales libérales
www.fafpm.org

Agent de la fonction publique

Congé de formation professionnelle (CFP)

Possibilité de bénéficier d'un congé vous permettant de vous former pendant votre temps de travail.

Qui contacter : Le service des ressources humaines de votre administration

En savoir plus :
www.fonction-publique.gouv.fr/conge-de-formation-professionnelle-cfp

Salarié du privé

Plan de formation de l'employeur

Possibilité de prise en charge du coût de votre formation par l'employeur.

Qui contacter : Le service des ressources humaines de votre entreprise

En savoir plus :
<http://travail-emploi.gouv.fr>

Cas particulier des intérimaires :

Le FAF.TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire) peut vous accompagner.

En savoir plus :
www.fafpt.fr

Si vous ne bénéficiez d'aucun financement, vous pouvez financer la formation à titre personnel.

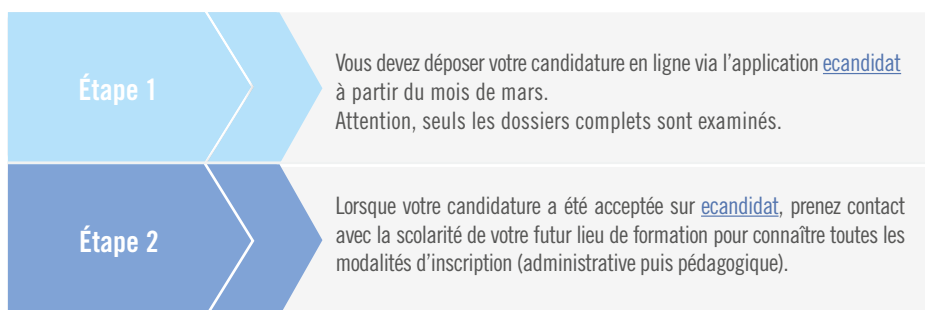
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le SOIP ou le référent formation continue du lieu de formation (voir fiche contacts p.22).

VOTRE INSCRIPTION

De façon générale, après avoir défini votre projet de formation, rapprochez-vous du référent formation continue ou de la scolarité du lieu de formation choisi afin d'être informé des démarches de candidature et d'inscription spécifiques à votre formation et/ou au dispositif choisi (VAE,...).

➡ VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE DANS UNE FORMATION DIPLÔMANTE :

Les candidatures se font via une application dénommée «[ecandidat](#)». Si la formation visée n'apparaît pas sur cette application, rapprochez-vous du référent formation continue ou du service scolarité du lieu de formation choisi.



L'inscription administrative précède l'inscription pédagogique. Elle doit être renouvelée chaque année universitaire. Cette inscription vous permettra de vous acquitter des droits d'inscription obligatoires (droits de scolarité fixés chaque année par arrêté ministériel) et de recevoir votre carte étudiant, qui vous donne accès à de nombreux services : accès aux bibliothèques universitaires, accès aux bâtiments, contrôle de présence aux examens, CROUS.

L'inscription pédagogique permet de choisir ses enseignements (parcours de formation), d'obtenir son emploi du temps et de pouvoir se présenter aux examens.

➡ VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE VAE :

Après avoir ciblé le diplôme visé, rapprochez-vous du Pôle VAE de l'Université de Lorraine (voir fiche I-4).

➡ VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE DANS UNE FORMATION NON DIPLÔMANTE, COURTE OU LONGUE :

Après avoir ciblé la formation, vous pouvez candidater en contactant l'interlocuteur affiché sur notre site internet : formations.univ-lorraine.fr.

Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de difficulté rencontrée, rapprochez-vous du référent formation continue et/ou de la scolarité du lieu de formation choisi.

CHAPITRE II



PENDANT LA FORMATION

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION (PRÉSENTIEL, À DISTANCE, EN ALTERNANCE...)

Les formations proposées à l'Université de Lorraine sont conçues selon des modalités d'organisation différentes. Pour la plupart, elles sont dispensées en journée (en présentiel). Néanmoins, certaines sont accessibles à distance ou en horaires aménagés.

Renseignez-vous auprès du référent formation continue ou du service scolarité du lieu de formation visé ou sur le site formations.univ-lorraine.fr

--→ FORMATION EN PRÉSENTIEL

La formation en présentiel est basée sur la rencontre entre vous et l'enseignant-formateur.

Elle vous concerne si vous pouvez vous libérer de vos responsabilités professionnelles et/ou obligations personnelles pour assister à des cours.

La formation en présentiel peut être à temps plein ou en alternance.

La formation à temps plein : au cours de l'année vous devez suivre la totalité du programme d'enseignement et réaliser un stage pratique en lien avec le diplôme visé (retour dans l'entreprise pour certains salariés).

La formation en alternance : est une forme d'organisation pédagogique permettant de partager le temps de la formation entre théorie (suivi de la totalité du programme d'enseignement) et pratique (période en entreprise). L'Université de Lorraine propose un large panel de formations diplômantes en alternance qui peuvent être réalisées en contrat de professionnalisation.

En savoir plus : www.univ-lorraine.fr/objectif-alternance

--→ FORMATION OUVERTE ET À DISTANCE (FOAD)

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si vous résidez trop loin des centres de formations, certaines formations pourront être suivies à distance.

Vous pourrez alors travailler à l'aide de supports fournis par l'université, réaliser des activités adaptées tout en bénéficiant d'un suivi, suivre des classes virtuelles... Cela nécessite une grande capacité d'autonomie et d'organisation.

Vous pouvez accéder à la **liste des formations à distance de l'Université de Lorraine** sur formations.univ-lorraine.fr (sélectionner le filtre « modalités d'études : à distance »).

De plus, vous avez la possibilité de visualiser les formations à distance des universités adhérentes à la **Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED)** sur : www.fied.fr

LE STAGE OU PÉRIODE EN ENTREPRISE

→ GÉNÉRALITÉS

Vous entrez en formation et celle-ci comporte une période en entreprise, qui peut être organisée selon trois modalités :

- Stage de fin d'année
- Alternance des périodes de formation et de stage
- Alternance avec signature d'un contrat de professionnalisation

Vous devez obligatoirement signer un contrat ou une convention de stage en entreprise avant le début de la période en entreprise.

Durant votre période en entreprise, vous êtes soumis à la discipline et au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil, notamment en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les noms et coordonnées de votre « Tuteur pédagogique » (Université de Lorraine) et de votre « Maître de stage » ou « Tuteur en entreprise » (entreprise d'accueil) sont spécifiés dans le contrat ou la convention de stage en entreprise.

→ INFORMATIONS CONCERNANT UNIQUEMENT LES STAGES EN ENTREPRISE (HORS CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION)

Si vous êtes déjà salarié, et souhaitez effectuer un stage dans une autre entreprise que celle qui vous emploie, vous devez vous assurer au préalable de l'accord de votre employeur.

Le stage ne peut dépasser la date de tenue du jury et, en tout état de cause, la date du 30 septembre de l'année universitaire. La durée du stage effectué par un le stagiaire dans un même organisme ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.

Au cours du stage, l'organisme d'accueil peut accorder une gratification qui est, dans ce cas, soumise aux cotisations sociales de droit commun, selon la réglementation en vigueur, et ce dès le premier euro. La gratification n'est pas obligatoire pour les stagiaires relevant de la Formation Continue.

Pour toute information complémentaire, reportez-vous aux informations contenues dans votre convention de stage en entreprise, ou contactez votre responsable de formation.

→ INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'au jour du 26ème anniversaire) ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. L'entreprise d'accueil dans le cadre du contrat de professionnalisation ne peut pas être un établissement public (hormis dans le cas des établissements de type EPIC*) ni une profession libérale ou un auto-entrepreneur. Seule une entreprise du secteur marchand peut signer un contrat de professionnalisation. Les personnes en contrat de professionnalisation ne payent ni les droits d'inscription ni les frais de formation, la prise en charge étant réalisée par l'entreprise ou l'OPCA.

Si vous étiez inscrit à Pôle Emploi l'année précédant la signature de votre contrat de professionnalisation, vous avez l'obligation de vous réinscrire à Pôle Emploi en amont du démarrage du contrat de professionnalisation.

*EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (exemple : SNCF, CAF, Orange...)

VOS DROITS ET OBLIGATIONS PENDANT LA FORMATION

La Formation Professionnelle Continue est réglementée par le code du travail. En intégrant une formation après votre entrée dans la vie active (emploi ou recherche d'emploi), vous obtenez le statut de «stagiaire de la formation continue».

VOS DROITS

UNE PROTECTION SOCIALE OBLIGATOIRE

La protection sociale est obligatoire et indispensable, quelle que soit votre situation. Dès votre entrée en parcours de formation, elle vous protège : maladie, maternité, accident du travail...

Vous relevez déjà d'un régime de protection sociale ? Vous continuez à en bénéficier pendant la formation. Dans les autres cas, veuillez contacter le référent formation continue ou la scolarité de votre lieu de formation.

UNE RÉMUNÉRATION

Les demandeurs d'emploi peuvent, à certaines conditions, bénéficier d'une rémunération. Le versement de cette rémunération dépend de leur situation au regard de l'assurance chômage.

À NOTER : la rémunération des formations de Pôle Emploi (RFPE) est soumise à l'impôt sur le revenu.

ACCÈS AUX SERVICES UNIVERSITAIRES

- Bibliothèques (gratuit)
- Restaurants universitaires (payant)
- Sports universitaires (payant)

VOUS ÊTES RECONNU «TRAVAILLEUR HANDICAPÉ» ?

La «Mission Handicap» de l'UL peut vous accompagner (voir fiche contact p.22)

VOS OBLIGATIONS

FAIRE PREUVE D'ASSIDUITÉ

- Être présent : reprendre une formation vous engage auprès de l'organisme et de l'entreprise si vous êtes en stage ou en contrat de professionnalisation. Tout retard ou absence doit être justifié.

- S'investir : reprendre une formation nécessite en plus des cours, un travail personnel et collectif important.

Assiduité et implication sont les clés de la réussite.

RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En entrant en formation, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'organisme : horaires, règles de sécurité et d'hygiène, comportement... Ces règles essentielles sont aussi celles du monde professionnel. Le non-respect du règlement intérieur de l'organisme qui vous accueille peut aboutir à votre renvoi de formation.

RESPECTER LES OBLIGATIONS LIÉES AU FINANCEMENT DONT VOUS BÉNÉFICIEZ

Pour couvrir vos frais de formation, vous pouvez faire appel à différents financeurs (OPCA, FONGECIF, Pôle Emploi, Région...). Ces financeurs sont susceptibles de mettre en place des modalités de contrôle, comme par exemple le suivi des feuilles d'émargements, la complétude d'enquêtes de satisfaction...

Le non-respect de ces obligations peut vous faire perdre le bénéfice des financements concernés.

CHAPITRE III



APRÈS LA FORMATION

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Université de Lorraine est désireuse de mieux vous accompagner dans la construction de votre parcours universitaire et professionnel au travers :

- -- ➔ **De ses composantes, et plus particulièrement du référent formation continue** qui fera le lien vers le chargé d'insertion professionnelle ou vous proposera l'accompagnement dont vous aurez besoin : aide à la recherche de stage ou d'emploi, techniques de recherche d'emploi.
- -- ➔ **Du SOIP qui propose une offre de service** avec l'aide des enseignants et d'intervenants extérieurs, notamment :

- Des conseils individuels avec ou sans rendez-vous : CV, lettre de motivation, entretien de recrutement
 - aide à l'élaboration de CV et lettre de motivation, pour un stage, un premier emploi ou une candidature dans une filière sélective,
 - préparation à l'entretien de recrutement par des professionnels RRH,
 - des journées spéciales :
 - « À vos CV » : 2 journées organisées par an avec des professionnels du recrutement
 - « Réussir vos entretiens d'embauche » sur une journée

- Accompagnement des jeunes diplômés à la recherche d'emploi

Offre de service annuelle sur différentes thématiques : réseaux sociaux, marché du travail, processus de recrutement, outils recherche d'emploi, etc.

- Mise à disposition de Ressources : Méthodologie et auto-apprentissage à la recherche de stage et d'emploi platine.univ-lorraine.fr.

- -- ➔ **D'événements et manifestations :**

- Forum « Stage en poche » : forum de mise en relation avec les entreprises (novembre)

- RED (Rencontres Étudiants/Diplômés)

Ces rencontres, organisées en lien avec les enseignants de chaque site, prennent la forme de conférences, tables rondes, témoignages, stands. Elles ambitionnent d'aider les personnes en formation soit à affiner leur projet professionnel, soit à se créer un réseau visant à faciliter leur recherche de stages et emplois (octobre).

- Alternance dans le supérieur (mars/avril - Metz et Nancy) : forums de recrutement alternance et espaces coaching

- -- ➔ **De ses enquêtes d'insertion** : tous les diplômés issus de DUT, licence et master sont enquêtés à deux reprises après leur départ de l'établissement.

CHAPITRE IV

—

INFORMATIONS UTILES

CONTACTS ET LIENS UTILES

SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SOIP)

Site de Vandoeuvre-les-Nancy

Campus Aiguillettes - Bât. ESA
Rue du Jardin Botanique - 54600 Villers-lès-Nancy
Téléphone : +33 (0)3 72 74 03 60

Site de Nancy

Campus Lettres et Sciences Humaines Maison de l'étudiant
Bâtiment D - Entrée D2 - 2ème étage
23, boulevard Albert 1er - 54000 Nancy
Téléphone : +33 (0)3 72 74 03 61

Site de Metz

Ile du Saulcy - BP 80794
57000 Metz
Téléphone : +33 (0)3 72 74 03 62

formationcontinue-contact@univ-lorraine.fr

RÉFÉRENTS FC PAR DOMAINE

DOMAINE ARTS, LETTRES ET LANGUES

- Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel (IECA)

Anne-Marie Jacquot-Nadalet / anne-marie.jacquot-nadalet@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 17 41

- UFR Arts, Lettres et Langues - Metz

Responsable Formation Continue :
Nathalie Sutter / nathalie.sutter@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 76 13

Gestionnaire DAEU-A :

Doïna Dulac / doïna.dulac@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 76 31

Gestionnaire Formations diplômantes :

Cyril Leblanc / cyril.leblanc@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 76 97

Gestionnaire Formations qualifiantes :

Christophe Carme / christophe.carme@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 76 18

- UFR Arts, Lettres et Langues - Nancy

Alice Bunel / alice.bunel@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 31 01

DOMAINE DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

- Centre Européen Universitaire (CEU)

Laurence Guyot Erard / laurence.guyot@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 17 80

- Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG)

Corinne Mirguet / corinne.mirguet@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 18 61

- Institut Régional du Travail (IRT)

Emilie Bernel / irt-secretariat@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 17 60

- UFR Droit, Économie, Administration de Metz
Jean-Charles Bequet / jean-charles.bequet@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 75 83

- UFR Faculté de Droit, Sciences Économiques et de Gestion de Nancy
Régine Tijou / regine.tijou@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 19 31

DOMAINE INTERFACE

- École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE)
Pascale Tenette / espe-sidp-contact@univ-lorraine.fr

- Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques, d'Économie et de Sciences (ISFATES)
Laurence Chevalier / laurence.chevalier@univ-lorraine.fr

- UFR Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD)
Carola Soutra / carola.soutra@univ-lorraine.fr

DOMAINE LORRAINE INP (ÉCOLES D'INGÉNIEURS)

- École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux (EEIGM)
Anne Mathieu / a.mathieu@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 41 86

- École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA)
Ana Bela Goncalves Dias / annabelle.goncalves-dias@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 40 05

- École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique (ENSEM)
Anne Mathieu / a.mathieu@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 41 86

- École Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)
Anne Mathieu / a.mathieu@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 41 86

- École Nationale Supérieure et Génie des Systèmes et de l'Innovation (ENSGSI)
Céline Droy / celine.droy@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 35 07

- École Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC)
Marlène Cablé / marlene.cable@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 36 21

- École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN)
Jean-Michel Le Tirrand / jean-michel.le-tirrand@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 48 65

- École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois (ENSTIB)
Sophie Petitjean / sophie.petitjean@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 96 08

- POLYTECH Nancy
Sandra Remy / sandra.remy@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 69 03

DOMAINE LORRAINE INP (ÉCOLES D'INGÉNIEURS) (suite)

- École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM)
Cathy Costa / catherine.costa@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 86 24

- TELECOM Nancy
Anne Mathieu / a.mathieu@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 41 86

DOMAINE LORRAINE MANAGEMENT INNOVATION

- Institut supérieur d'administration et de management - IAE Nancy
Evelyne Barth / evelyne.barth@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 16 43

- UFR Etudes supérieures de management - IAE Metz
Philippe Ganier / philippe.ganier@univ-lorraine.fr

- Institut des Sciences du Digital, Management et Cognition (IDMC — anciennement UFR Mathématiques et Informatique)
Marie-Luce Boulet / marie-luce.boulet@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 16 18

DOMAINE SANTÉ

- Faculté de Médecine
Accueil : 03 72 74 60 00

- Faculté d'Odontologie
Sylvie Chateau / odonto-fc@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 67 66

- Faculté de Pharmacie
Géraldine Saintot / pharma-cfi-contact@univ-lorraine.fr

- Faculté des Sciences du Sport (UFR STAPS)
Noëlle Roch-Faret / staps-scol-contact@univ-lorraine.fr

- Département PACES (Première Année Commune des Études en Santé)
Lise Toschi / paces-contact@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 74 40

DOMAINE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

- Faculté des Sciences et Technologies
Emmanuelle Moussier / emmanuelle.moussier@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 51 29

- UFR de Mathématiques, Informatique, Mécanique
Reyhan KOCABEY / reyhan.kocabey@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 79 53

- UFR de Sciences fondamentales et appliquées (SciFa)
Valérie Faure / valerie.faure@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 89 08

DOMAINE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- UFR Sciences Humaines et Sociales - Nancy
Jamila Ozdas / jamila.ozdas@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 32 21

- UFR Sciences Humaines et Sociales - Metz
Catherine Maillot / catherine.maillot@univ-lorraine.fr
Christine Berche / christine.berche@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 82 62

DOMAINE TECHNOLOGIE - IUT

- IUT Hubert Curien Épinal
Isabelle Gader / isabelle.gader@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 18 04

- IUT Longwy
Nicola Cirimélé / iutlongwy-scolarite@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 99 07

- IUT Metz
Muriel Schlatter / muriel.schlatter@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 84 10

- IUT Moselle Est
Angélique Rimlinger / angelique.rimlinger@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 98 87

- IUT Nancy-Brabois
Anne Gravier / anne.gravier@univ-lorraine.fr

- IUT Nancy-Charlemagne
Astrid Marchal / astrid.marchal@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 33 48

- IUT Saint-Dié des Vosges
Catherine Christen / catherine.christen@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 95 55

- IUT Thionville-Yutz
Béatrice Kedinge / beatrice.kedinge@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 98 08

CENTRE DE FORMATION AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

- MEDIAL
Mathilde Barthe / mathilde.barthe@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 04 16

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (BU)

Accéder aux ressources numériques (articles de revues, ebooks, thèses numérisées) depuis votre bibliothèque, votre bureau ou chez vous. Votre login et mot de passe UL sont indispensables pour y accéder.

- bu.univ-lorraine.fr/bibliotheques

Rechercher des documents proposés par les BU

- ulyse.bu.univ-lorraine.fr

LE CROUS - RÉSEAU DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

www.crous-lorraine.fr

Il a pour mission de gérer les services de proximité qui améliorent les conditions de vie des étudiants.

CROUS NANCY

75, rue de Laxou 54042 Nancy Cedex

Fax : 03 83 27 47 87

Guichet unique étudiants NANCY :

Du lundi au vendredi : 9h00 -12h00 / 13h00 - 16h30

CROUS METZ

3, Cité Universitaire 57000 Metz

Tél. : 09 69 39 19 19

guichet-unique-saulcy@crous-lorraine.fr

Guichet unique étudiants METZ :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 en continu

Fermé le mercredi après-midi

LA MISSION HANDICAP

www.handicap.univ-lorraine.fr

- Yves Cardellini / yves.cardellini@univ-lorraine.fr

Référent Handicap

Tél : 03 72 74 05 30

